



UIP-PNR : CLAP DE FIN ! **(CTSCR DES 7 ET 20 JUIN 2022)**

La période, depuis 2019 notamment, n'est pas celle des arbitrages gagnants pour la douane. Outre les transferts de fiscalités, véritable camouflet pour notre administration et pour tous les personnels investis dans ces missions, les incertitudes sur une partie de la mission « sûreté », la douane va devoir « fermer » l'UIP-PNR au 1^{er} juillet prochain.

Si la mission demeure, la structure évolue avec la création de l'Agence Nationale des Données de Voyage (ANDV), sous l'égide du ministère de l'Intérieur qui absorbera l'actuelle UIP.

À terme (fin 2024/début 2025), l'ANDV et donc les actuels services de l'UIP-PNR à Roissy seront délocalisés à Châlons-en-Champagne.

Alors que la douane espérait, il y a peu, capitaliser sur cette mission qu'elle a portée sur les « fonds baptismaux » en l'étendant aux autres vecteurs (ferroviaire, maritime, routier) pour devenir l'administration de référence dans ce domaine sensible, elle doit se fondre dans une nouvelle structure dont elle n'aura pas la tutelle...

Alors même que l'expertise de la douane en matière de ciblage de précision est reconnue, que la douane est bien « l'administration des vecteurs » (dixit la sous-direction JCF), elle n'a pas pu ou su conserver son « leadership ».

Quelles conséquences à court terme pour le service et les personnels ?

- ❶ Les personnels hors MININT – dont les douaniers – vont être placés en **Position Normale d'Activité (PNA)** qui doit leur permettre de conserver leur statut « SU » (pour ceux qui sont dans cette branche), l'intégralité de leur rémunération (gestion par le CSRH) et leur régime horaire.
- ❷ Les agents en fonction à l'UIP-PNR au 1^{er} juillet seront considérés comme **restructurés** et bénéficieront du dispositif classique d'accompagnement social et financier.

Ils pourront à ce titre bénéficier d'un reclassement en proximité (principalement à la DIPA) ou, à défaut, d'une priorité nationale de mutation. Ils pourront également suivre leur emploi, le moment venu, à Châlons-en-Champagne (à ce moment-là, il ne s'agira plus d'une opération de restructuration en douane mais d'une opération de restructuration du ministère de l'Intérieur).

Quelles revendications pour l'USD-FO ?

❶ **L'USD-FO** demande que chaque agent soit suivi personnellement par la FRHL d'Île-de-France afin qu'un reclassement intéressant lui soit assuré en lien avec la hiérarchie douanière du service (nomination récente d'un nouvel adjoint).

↳ L'administration s'y est engagée. Un courrier individuel doit être adressé à chaque agent, accompagné d'une fiche explicative sur le dispositif d'accompagnement et de gestion (PNA, mesures de reclassement dans le cadre de la restructuration, etc.).

❷ **L'USD-FO** demande que les agents puissent accéder aux actions de formation professionnelle de la DIPA, compte tenu de sa proximité, quand bien même les collègues relèvent, en gestion, de la DI d'Île-de-France.

↳ L'administration n'y est pas opposée s'agissant de formations en lien avec un projet de reclassement.

❸ **L'USD-FO** souhaite qu'un relais soit maintenu entre les élus au CTSCR et la DG, bien qu'au 1^{er} juillet les collègues de l'UIP-PNR soient rattachés au comité technique compétent du ministère de l'Intérieur.

↳ Dans un souci pratique, l'administration valide le principe. Les collègues pourront donc toujours solliciter les élus **USD-FO** ou des autres syndicats représentés.

❹ **L'USD-FO** demande à l'administration de s'assurer qu'à compter du 1^{er} juillet les collègues continueront de disposer des outils informatiques dont ils ont besoin (messagerie, intranet, etc.) et que leur rattachement au MININT ne se traduira pas par une rupture des « liens techniques » avec la douane. Idem, s'agissant de l'accès à l'information (diffusion des enquêtes, notes, communication institutionnelle, etc.).

↳ L'administration s'est engagée à vérifier ce point avec la sous-direction SI en particulier. En effet, le basculement en PNA des agents peut avoir des incidences pratiques importantes pour nos collègues.

Quel avenir pour la mission et quel positionnement pour la douane ?

❶ Comment fonctionnera le service pendant la période transitoire alors même que les effectifs douaniers et non douaniers ne sont pas d'ores et déjà à la hauteur des effectifs de référence (ER) et que des collègues pourront légitimement souhaiter effectuer une mobilité avant le déménagement ? quelles garanties peuvent être données aux collègues que la continuité opérationnelle du service ne va pas empêcher leur reclassement dans la période transitoire ?

❷ Quelle sera la place effective des douaniers dans la nouvelle structure (nombre, missions, etc.) et la douane aura-t-elle la responsabilité d'un des pôles de l'ANDV ?

❸ Quelles seront sa place et son influence dans les instances de gouvernance de la future agence ?

④ Comment seront maintenues les relations entre la nouvelle structure, les missions douanières et la direction générale (bureau JCF3 en particulier) ?

⑤ Quelle sera la politique d'attractivité pour inciter les collègues douaniers à rejoindre la future implantation dans la Marne ?

⑥ Quelles garanties peuvent être données aux collègues qui rejoindront la structure après le 1^{er} juillet ?

↪ En effet, le principe de la PNA (sauf pour les agents restructurés au 1^{er} juillet) est d'être réexaminée tous les 3 ans par l'administration d'accueil. Quelles assurances pour les collègues ? Comment pérenniser et fidéliser sur le site des personnels volontaires ?

CONCLUSION PROVISOIRE

Une convention de gestion entre la douane et le MININT doit être élaborée, en particulier pour gérer la période transitoire, tant sur le plan « RH » que sur celui de la logistique (puisque les collègues vont rester physiquement sur le site de Roissy). Un avant-projet nous a été communiqué sur lequel nous avons demandé des compléments. Les aspects logistiques ne doivent pas être méconnus (informatique, gestion du bâtiment pendant la période transitoire, etc.).

Des incertitudes demeurent et, au-delà de la période transitoire qui s'ouvre au 1^{er} juillet, c'est le fonctionnement global de l'agence qui est en jeu, l'équilibre entre les administrations contributrices et, bien sûr, le rôle et le poids de la douane dont les compétences reconnues doivent être préservées dans son intérêt et dans celui de la mission elle-même dans un contexte sécuritaire très exposé...

Toutes ces raisons et quelques autres ont conduit les élus **USD-FO** au CTSCR (comme les élus des autres organisations syndicales représentées) à voter contre le projet d'analyse d'impact qui nous a été soumis.

L'USD-FO suivra de très près ce dossier.

Montreuil-Roissy, le 29 juin 2022

